

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation du Café de l'Opéra à
Strasbourg**

Règlement de consultation :

Date limite de retour des propositions : mercredi 30 octobre 2024 à 12h



Règlement de consultation pour l'autorisation d'occupation et d'exploitation du Café de l'Opéra de Strasbourg

Préambule :

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à attribuer un droit d'occupation et d'exploitation du restaurant de l'Opéra à un usage de bar restauration pour le public, ainsi que pour le personnel de l'Opéra et les équipes artistiques et techniques, de restauration rapide avant le spectacle et durant l'entracte, et de bar d'entracte en foyer Bastide ou tout autre espace prévu à cet effet.

Le présent contrat est une convention d'occupation temporaire de l'espace public.

La présente consultation est composée des documents suivants :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des charges valant projet de convention d'occupation et ses annexes soit :
 - o Les plans des espaces concernés,
 - o La liste du matériel mis à disposition,
 - o Le règlement intérieur d'occupation du Café et les règles applicables en matière de sécurité incendie.

1. Procédure de consultation

1.1. Calendrier de la consultation

Le calendrier prévisionnel de la consultation est le suivant :

- Mise en ligne de la consultation : vendredi 20 septembre 2024
- Visite des lieux (obligatoire) : sur rendez-vous et selon les créneaux proposés par l'Opéra national du Rhin du lundi 30 septembre 2024 au vendredi 18 octobre 2024
- Réception des candidatures et des offres : mercredi 30 octobre 2024 à 12h
- Examen des candidatures et des offres déposées : du mercredi 30 octobre 2024 au mercredi 6 novembre 2024
- Choix et information des candidats admis aux négociations : mercredi 6 novembre 2024
- Audition et négociation des candidats retenus : à partir du mardi 12 novembre 2024
- Remise éventuelle des offres négociées : vendredi 22 novembre 2024
- Communication du choix de l'occupant : mercredi 27 novembre 2024
- Signature de la convention : mercredi 4 décembre 2024
- Début de l'exploitation : au plus tôt après signature de la convention et au plus tard le mercredi 15 janvier 2025.

1.2. Modalités de candidature

1.2.1. Modalité de dépôt des candidatures et des offres

Le dossier de consultation intégrant les annexes pourra être demandé par courriel à l'adresse ivincent@onr.fr. Les candidats ayant demandé l'envoi du dossier complet seront informés des éventuelles modifications réalisées sur le dossier.

L'OnR se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au présent dossier d'AMI. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

1.1. Modification de détail au dossier de consultation

Les candidatures et les offres des candidats seront à remettre par courriel, avant le mercredi 30 octobre à 12h, à l'adresse ivinc@onr.fr.

Les échanges en cours de procédure et après la remise des offres se feront par courriel uniquement.

Les fichiers doivent être transmis au format PDF, word ou excel. Les autres formats ne sont pas autorisés.

L'offre du candidat doit être réceptionnée par l'Opéra national du Rhin, par courriel, avant la date et l'heure précisées sur la page de garde du présent document, sous peine de rejet de l'offre. Les offres reçues sont systématiquement horodatées par la plateforme. Les offres reçues après la date limite ne seront pas examinées.

Il est possible aux candidats de transmettre en parallèle de leur offre dématérialisée, une copie de sauvegarde de leur offre par voie postale, sous forme papier ou clé USB. Cette copie de sauvegarde devra parvenir à l'OnR dans les délais impartis pour la remise des offres.

Adresse d'envoi :

Isabelle Vincent (AMI Café Opéra)
Opéra national du Rhin
19 Place Broglie
BP 80320
67008 Strasbourg cedex

1.1.1. Procédure de sélection des candidats

Une première phase de sélection des candidats, effectuée sur dossier, sera suivie d'une seconde phase d'auditions avec les candidats retenus à l'issue de la première phase, pour décider du choix de l'occupant. Ces auditions seront menées par un jury et interviendront entre le mardi 12 au vendredi 15 novembre 2024

1.1.2. Visite des lieux

Les candidats souhaitant déposer une offre devront obligatoirement effectuer une visite des lieux. Celle-ci devra être organisée sur l'un des créneaux proposés par l'Opéra. Les demandes de visite sont à adresser à l'adresse suivante : ivinc@onr.fr

1.1.3. Renseignements complémentaires sur la consultation

Les candidats peuvent adresser par courriel toute demande de renseignements complémentaires à l'Opéra national du Rhin au plus 7 jours avant la date de remise des offres, soit le lundi 23 octobre 2024.

2. Contenu des dossiers de candidature et modalités de sélection des offres.

L'Opéra national du Rhin attachera dans l'analyse du contenu des dossiers de candidature une importance aux capacités et aux compétences des candidats ainsi qu'à la sincérité et au réalisme des offres proposées.

Il est précisé que l'Opéra national du Rhin se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si aucune des propositions exprimées ne lui paraît pouvoir être retenue.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

2.1. Eléments des candidatures

2.1.1. Informations à fournir par le candidat

Ce dossier de candidature devra être rédigé en français et être composé des éléments suivants :

- Nom, forme juridique, raison sociale du candidat ;
- Liste des dirigeants et des personnes ayant qualité pour engager le candidat ;
- Numéro d'immatriculation au registre du commerce (ou pièces équivalentes pour les sociétés étrangères) ;
- Si l'entreprise fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant :
 - o Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats publics ;
 - o Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes sont exacts.
- Une note d'intention détaillée présentant le descriptif général des conditions de mise en œuvre de son futur projet pour le Café de l'Opéra (type de restauration et nature des prestations envisagées, jours et heures d'ouverture souhaités, moyens humains, utilisation des équipements disponibles et, le cas échéant, investissements à mettre en œuvre, recours éventuels à des prestataires extérieurs en cas de missions de sous-traitance, ...), Cf. ci-dessous.

2.1.2. Références du candidat

Le candidat fournira également toutes références ou documents équivalents, attestant de sa capacité à assurer une exploitation des lieux et une offre de qualité.

Il détaillera ses références dans l'exploitation d'équipements similaires avec indication du type de restauration, du nombre de couverts, du chiffre d'affaires annuels et des résultats financiers obtenus sur les trois derniers exercices.

2.1.3. Capacités financières du candidat

Le candidat devra apporter toute précision quant à son envergure et à ses capacités financières en indiquant a minima :

- Le montant et la composition de son capital social ;
- Le montant et la composition du capital qu'il compte mobiliser sur le projet ;

- Dans les cas où il disposerait d'une expérience en tant qu'exploitant suffisante, ses bilans et comptes de résultats annuels certifiés des 3 derniers exercices clos accompagnés des liasses fiscales et de leur annexe.

2.1.4. Examen des candidatures

Seront éliminés les dossiers de candidature incomplets, le cas échéant après mise en œuvre d'une demande de régularisation, c'est-à-dire des dossiers ne comprenant pas tous les documents exigés, tels que détaillés précédemment, ou ayant été déposés sans qu'une visite des locaux ait été effectuée par le candidat pendant la période prévue, ainsi que ceux considérés comme irrecevables.

Les dossiers de candidatures seront examinés dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur.

Après vérification de la complétude des dossiers, l'OnR vérifiera les références et l'aptitude des candidats à assurer l'exploitation du café (analyse de la capacité économique et financière et des capacités techniques ou professionnelles nécessaires).

2.2. L'examen des offres

2.2.1. Offre pour l'exploitation du Café et des bars d'entracte

La présentation du projet de chaque candidat devra reposer sur une note d'intention et un ensemble de documents à l'appui du projet. Chaque candidat est libre de porter à la connaissance de l'OnR tout autre élément relatif au projet qu'il souhaite présenter. L'OnR se réserve le droit de revenir vers un candidat si son dossier de candidature n'était pas complet.

2.2.1.1. Note d'intention

Cette note doit résumer les principales orientations du projet. Le candidat devra notamment y présenter :

- Le concept de restauration et son adéquation avec la clientèle envisagée pour le futur établissement, ainsi que les publics et salariés de l'Opéra.
- L'offre de restauration : produits proposés, fournisseurs, labels, certifications, projets de cartes et de menus...
- Les mesures envisagées par le candidat pour répondre aux problématiques de développement durable (liste des fournisseurs, circuit d'approvisionnement, gestion des déchets).
- Propositions tarifaires relatives aux différents types de prestations (offre de Café, restauration, bar d'entracte et restauration rapide) et le cas échéant les offres spéciales pour les personnels de l'OnR ainsi que les équipes artistiques et techniques invitées.
- Le programme, le cas échéant, d'investissement complémentaires envisagés pour aménager le lieu ainsi que des visuels des divers aménagements et équipements envisagés.
- Les horaires d'ouverture et types d'activités envisagés.
- Les moyens humains envisagés en termes d'effectifs, de profils et de qualification professionnelle.
- Une proposition pour le calcul de la part variable de la redevance.

2.2.1.2. Documents à communiquer

Le candidat présentera une offre détaillée de restauration sur le site du bar-restaurant, incluant tarifs et offres spéciales.

Le candidat présentera une offre détaillée pour le bar d'entracte comprenant boissons et petite restauration, incluant les tarifs envisagés.

Le candidat présentera un calendrier d'exploitation qu'il propose de mettre en œuvre pour chacun des bars concernés, en précisant les jours d'ouverture et de fermeture, les débuts et fins de service, en tenant compte du cadre imposé par l'OnR.

Le candidat pourra enfin proposer un projet d'aménagement intérieur de l'espace tenant compte du cahier des charges ainsi que de la liste des matériels mis à disposition de l'occupant par l'OnR.

2.2.2. Plan d'affaires

Le candidat devra présenter plan de financement détaillé du projet et les comptes de résultat prévisionnels pour les trois premières années d'exploitation, en déterminant notamment le seuil de rentabilité de l'établissement.

Ces éléments devront être présentés sous forme de tableur excel faisant apparaître les formules de calcul.

2.3. Critères de choix des projets

L'OnR s'attachera à analyser les projets en fonction des caractéristiques suivantes : référence des candidats et expérience, cohérence de l'équipe mobilisée et adaptation aux moyens techniques mis à disposition, qualité de service, développement durable, qualité de l'offre proposée, concept envisagé et éventuels aménagements, soutenabilité économique du projet et montant de la redevance envisagée.

Les différents critères ci-dessous feront chacun l'objet d'une note sur 10. La note finale sera déterminée en fonction de la pondération associée à chacun des critères (dans les parenthèses).

2.3.1. Qualité des références du candidat et de son expérience pour des projets similaires (20%)

Le candidat rappellera ses expériences antérieures dans le domaine de la restauration et, le cas échéant, en mettant en lumière celles d'entre elles qui sont intervenues dans un lieu culturel ou présentant des contraintes d'exploitation comparables à celles du Café de l'Opéra.

Pour mémoire, il est attendu du candidat qu'il détaille le type de restauration, le nombre de couverts, le chiffre d'affaires annuel et les résultats financiers obtenus sur les trois derniers exercices.

2.3.2. Cohérence de l'équipe mobilisée et adaptation aux moyens techniques mis à disposition (10%)

La cohérence entre l'équipe que le candidat prévoira de mobiliser sur le site et du niveau d'activité envisagé sera étudiée. Le candidat devra également préciser les moyens techniques qu'il envisage de mettre en œuvre ainsi que l'utilisation qu'il prévoira du matériel mis à disposition.

2.3.3. Qualité de service (10%)

Le candidat devra préciser de manière claire et détaillée la qualité de service proposée :

- Délais de service
- Prise en compte des spécificités de la clientèle et des conditions de service
- Courtoisie et identification du personnel
- Suivi de la satisfaction des clients

2.3.4. Développement durable (20%)

Les propositions faites par le candidat pour répondre aux problématiques de développement durable (liste des fournisseurs, circuit d'approvisionnement et/ou filières biologiques ou d'agriculture raisonnée, gestion des déchets) seront étudiées.

2.3.5. Qualité et tarification de l'offre proposée (20%)

Une attention particulière sera portée aux offres proposées ainsi qu'à :

- La capacité à proposer une offre de qualité conforme à l'image et aux missions de service public de l'OnR et permettant de donner une identité forme au Café de l'Opéra et à ses bars d'entracte.
- La cohérence de l'offre proposée pour répondre aux spécificités de la clientèle.
- La cohérence des tarifs avec l'offre proposée.

2.3.6. Aménagements et concept envisagés

Les aménagements et le concept envisagé seront évalués au regard :

- De leur créativité et de leur respect de l'esprit du lieu, leur cohérence avec l'identité de l'OnR et ses missions et objectifs,
- De leur faisabilité notamment sur le plan de l'utilisation du matériel mis à disposition et des investissements envisagés.

2.3.7. Soutenabilité économique et modalités de calcul de la redevance

La soutenabilité économique du projet et les modalités de calcul de la redevance proposée seront évalués en tenant compte de la qualité de la présentation financière de la proposition ainsi que de la vraisemblance des comptes d'exploitation prévisionnels et des modalités de financement des activités envisagées.

2.4. Audition par le jury et négociations

L'OnR se réserve la faculté d'auditionner et de négocier avec les candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres.

A l'issue de ces auditions et éventuelles négociations, les candidats remettent une offre négociée, qui fera l'objet d'un réexamen au regard des critères de jugement des offres.

L'OnR peut toutefois attribuer la concession sur la base des offres initiales et après les auditions.